




**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120709-21510-DE-1-1_0
Date de signature : 12/07/12
Date de réception : jeudi 12 juillet 2012
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.705**

Séance publique du

9 juillet 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : ADHESION DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE A LA FEDERATION DES VILLES FRANCAISES OLEICOLES.**

Le 09/07/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 03/07/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à M. Jean CHORRO, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, Mme Sophie JOISSAINS

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques  
D.A.S.T Environnement  
Urbain et Hydraulique  
Mission Environnement et Risques Majeurs

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 09/07/12

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Victor TONIN

**Politique Publique** : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

**OBJET** : ADHESION DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE A LA FEDERATION DES VILLES FRANCAISES OLEICOLES. - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Capitale de l'olivier dès le XIIIème siècle, la commune d'Aix-en -Provence a su maintenir vivant son patrimoine oléicole, et on compte aujourd'hui plus de 2000 oléiculteurs dans le Pays d'Aix.

Implantées sur 3 secteurs, les oliveraies sont principalement situées dans les vallées de l'Arc et la Touloubre et les coteaux de la Trévaresse. Les oliveraies de ce bassin produisent des huiles d'une grande typicité «l'Anglandau», «la Salonenque» et «la Cayanne».

Le département des Bouches-du-Rhône est le principal producteur d'huile d'olive en France. Grâce à leurs efforts, les oléiculteurs ont su maintenir cette tradition et font rayonner l'économie de la Ville au-delà du territoire de la commune.

Or, les producteurs sont souvent contraints d'assumer des coûts de production plus élevés que dans les pays voisins. Aussi, il importe de soutenir leur activité, véritable richesse du patrimoine culturel d'Aix-en-Provence, vecteur de développement local.

La Fédération des Villes Françaises Oléicoles (FEVIFO) est une association ayant pour objet d'établir un réseau reliant les villes françaises oléicoles afin de rendre actives les relations et de regrouper les initiatives pour soutenir et valoriser l'image de la production, la transformation des olives et de l'huile d'olive vierge, ainsi que des paysages et de l'environnement.

Les moyens d'actions proposés sont les suivants :

- la protection et la connaissance de la qualité de l'huile d'olive vierge, des paysages oléicoles et l'histoire des territoires,
- l'organisation ou la coordination d'animations, de manifestations promotionnelles, techniques et culturelles,
- l'accueil de colloques et séminaires,
- l'édition de documents ( travaux de vulgarisation, cartes touristiques ),
- la promotion des manifestations collectives pour favoriser l'échange d'expériences et la connaissance réciproque entre producteurs et consommateurs,
- la diffusion de la civilisation de l'huile au travers des collections muséographiques et expositions permanentes de l'histoire de l'huile.

Le siège social de l'association est fixé Mairie de Nyons - Place Buffaven - 26110 Nyons.

L'adhésion de la Ville à la FEVIFO représentera pour la Ville une dépense annuelle de cinq cents euros .

Cette adhésion, par les échanges qu'elle facilite au plan technique et humain, permettra de dynamiser les actions des producteurs et contribuera à favoriser le développement économique et le rayonnement culturel de la ville.

C'est pourquoi, Mes Chers Collègues , je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'adhésion de la ville à la Fédération des Villes Françaises Oléicoles,
- **DIRE** que le montant de cinq cents euros (500) de l'adhésion de la ville à la Fédération pour l'année 2012 sera imputé sur le budget 2012 au chapitre 92832 article 6281 programme 1656 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2012.705 - ADHESION DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE A LA FEDERATION DES VILLES FRANCAISES OLEICOLES.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 52</b>
<b>Présents</b>	<b>: 46</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 52</b>
<b>Pour</b>	<b>: 52</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/07/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**